



CAHIER DE CONSULTATION EN PRÉVISION DES RENCONTRES D'ÉCHANGES INTERORDRES

CHANTIER SUR LA RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Coordination et rédaction

Direction générale des affaires universitaires, étudiantes et interordres
Direction générale des affaires collégiales

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-88165-0 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2020

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
CONTEXTE	4
CONSULTATION	7
Axe 1 – Favoriser l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur	8
Axe 2 – Favoriser des transitions harmonieuses et de qualité en enseignement supérieur	11
Axe 3 – Déployer des pratiques et des mesures adaptées aux besoins de la communauté étudiante pour la soutenir dans toute sa diversité	13
Axe 4 – Consolider les connaissances en matière de réussite et en assurer la diffusion	15
RENCONTRES D'ÉCHANGES	17
ANNEXE	19

INTRODUCTION

Le présent cahier de consultation a été préparé en prévision des rencontres d'échanges interordres prévues dans le cadre des travaux du Chantier sur la réussite en enseignement supérieur, qui auront lieu au début du mois de février 2021. Il vise à permettre aux différents acteurs de la communauté collégiale et universitaire de contribuer à la réflexion du ministère de l'Enseignement supérieur sur la réussite étudiante, et ce, en amont des rencontres d'échanges et au cours de celles-ci.

Le cahier comprend trois parties :

- la mise en contexte du Chantier sur la réussite en enseignement supérieur, qui décrit brièvement ses points d'ancrage et les travaux réalisés à l'intérieur de celui-ci;
- la description des axes d'intervention qui feront l'objet des discussions au cours des rencontres d'échanges – chaque axe présente des questions de réflexion et comprend un espace pour y répondre;
- la présentation du déroulement des rencontres d'échanges, y compris les modalités d'inscription à celles-ci.

Les acteurs de la communauté collégiale et universitaire sont invités, s'ils le souhaitent, à répondre par écrit aux questions de réflexion énoncées dans la deuxième partie du cahier. Le Ministère pourra prendre en considération les réponses fournies dans l'animation des rencontres d'échanges. Les personnes qui auront répondu par écrit aux questions sont priées de retourner le cahier de consultation à l'adresse reussite-es@education.gouv.qc.ca au plus tard le 25 janvier 2021.

CONTEXTE

L'accès à l'enseignement supérieur, la persévérance des étudiants dans leur projet de formation et leur diplomation sont au cœur de la mission et des préoccupations des acteurs des réseaux de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire. Le Ministère partage ces préoccupations et estime que le temps est propice à une réflexion collective sur la situation actuelle en matière de réussite étudiante. C'est pourquoi il a lancé le Chantier sur la réussite en enseignement supérieur.

Dans le but d'orienter les travaux du Chantier, le Ministère a retenu la définition du concept de réussite élaborée par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), à savoir :

« [...] l'acquisition et l'intégration par l'étudiante ou l'étudiant de connaissances et de compétences en lien avec une formation de haut niveau s'inscrivant dans son projet personnel et contribuant tout à la fois à son développement sur les plans professionnel, artistique, scientifique, culturel, civique et personnel¹ ».

De même, les quatre étapes à travers lesquelles l'étudiant doit cheminer pour réussir son projet de formation, qui sont incluses dans la définition du CSE, ont été considérées :

- l'accès aux études supérieures;
- le cheminement des étudiants (la persévérance);
- l'obtention du diplôme;
- l'insertion socioprofessionnelle (l'accès à l'emploi ainsi que la construction de l'appartenance sociale et de l'identité sociale)².

1 CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2010 – Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société*, Québec, octobre 2010, p. 61.

2 Ibid., p. 61.

Le Chantier s'inscrit dans la foulée du Plan stratégique 2019-2023 du Ministère, en ce sens qu'il permettra d'atteindre les cibles liées à des indicateurs de réussite étudiante. Comme l'illustre le tableau qui suit, tant à l'ordre d'enseignement collégial qu'à l'ordre d'enseignement universitaire, le Ministère s'est engagé à favoriser la réussite des étudiants et s'est doté de cibles ambitieuses à cet égard, quoique certaines cibles visent à maintenir le niveau de performance, le défi étant de contrer une tendance à la baisse.

INDICATEURS	VALEURS DE RÉFÉRENCE	CIBLES 2019-2020	CIBLES 2020-2021	CIBLES 2021-2022	CIBLES 2022-2023
ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales deux ans après la durée prévue du programme initial	Cohorte 2012, suivie jusqu'en 2016-2017 65,0 %	Cohorte 2015, suivie jusqu'en 2019-2020 65,3 %	Cohorte 2016, suivie jusqu'en 2020-2021 65,6 %	Cohorte 2017, suivie jusqu'en 2021-2022 66,0 %	Cohorte 2018, suivie jusqu'en 2022-2023 68,0 %
Taux global de réussite des cours suivis au 1 ^{er} trimestre	Cohorte 2017 83,7 %	Cohorte 2019 84,0 %	Cohorte 2020 85,0 %	Cohorte 2021 86,0 %	Cohorte 2022 87,0 %
ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE Taux d'accès au baccalauréat chez les 18 à 25 ans	41,8 %	42,0 %	42,8 %	43,8 %	44,8 %
Taux global de réussite des cours suivis au 1 ^{er} trimestre du baccalauréat	Valeur de départ et cibles à déterminer en collaboration avec le réseau universitaire ³				
Taux d'obtention d'un diplôme de baccalauréat six ans après l'inscription	Cohorte 2011, suivie jusqu'en 2017-2018 79,6 %	Cohorte 2013, suivie jusqu'en 2019-2020 79,7 %	Cohorte 2014, suivie jusqu'en 2020-2021 79,8 %	Cohorte 2015, suivie jusqu'en 2021-2022 79,9 %	Cohorte 2016, suivie jusqu'en 2022-2023 80,0 %
Taux d'obtention d'un diplôme de maîtrise quatre ans après l'inscription	Cohorte 2013, suivie jusqu'en 2017-2018 77,6 %	Cohorte 2015, suivie jusqu'en 2019-2020 78,0 %	Cohorte 2016, suivie jusqu'en 2020-2021 78,5 %	Cohorte 2017, suivie jusqu'en 2021-2022 79,0 %	Cohorte 2018, suivie jusqu'en 2022-2023 80,0 %

3 Le Ministère, conjointement avec les universités, a mis en place un comité de travail dans le but d'établir la méthodologie nécessaire à l'élaboration de cet indicateur et de convenir d'une définition. Le taux global de réussite des crédits suivis au premier trimestre universitaire d'un grade de 1^{er} cycle était de 95,1 % pour la cohorte de nouveaux inscrits à l'automne 2019. Un travail de réflexion est amorcé en vue d'améliorer l'indicateur pour les années à venir. Ainsi, à la lumière du résultat obtenu pour l'année 2019-2020, différents postulats dans le calcul de l'indicateur seront envisagés, comme la prise en compte des crédits abandonnés avec échec. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Rapport annuel de gestion 2019-2020*, Québec, 2020, p. 34 et 35.

Cet engagement découle de plusieurs constats établis en matière de réussite à l'enseignement supérieur, notamment les suivants⁴ :

- le taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales et d'un diplôme de grade universitaire stagne depuis dix ans – ce taux est particulièrement bas et préoccupant à l'enseignement collégial;
- les plans de réussite et les mesures mises en place dans le réseau de l'enseignement collégial ne semblent pas avoir eu les effets escomptés sur l'amélioration du taux de diplomation;
- la proportion de Québécois âgés de 25 à 64 ans qui sont titulaires d'un diplôme universitaire est de 29 %, contre 32 % dans l'ensemble du Canada (Alberta : 31 %, Colombie Britannique : 32 %, Ontario : 35 %)⁵.

Les travaux réalisés dans le cadre du Chantier sur la réussite en enseignement supérieur visent à documenter différents aspects de la réussite étudiante et sont articulés autour de thèmes tels que les transitions, les pratiques et les mesures ayant un impact élevé sur la réussite ainsi que les données et l'intelligence artificielle au service de la réussite. Ils se déroulent sous la responsabilité d'un comité consultatif composé de partenaires des réseaux et comprennent quatre grands volets :

- les travaux ministériels, qui s'appuient sur une revue de la littérature et sur des échanges avec divers intervenants des collèges et des universités dont l'expérience et l'expertise sont mises à profit dans des groupes de travail et des groupes de discussion;
- la production, par les collèges et les universités, de leur portrait en matière de réussite étudiante à partir de données statistiques fournies par le Ministère et des informations dont ils disposent;
- les rencontres d'échanges interordres, qui apporteront un éclairage important quant aux pratiques et aux mesures à privilégier pour résoudre les enjeux associés à l'accès à l'enseignement supérieur, à la persévérance et à la réussite;
- la production d'un plan d'action sur la réussite en enseignement supérieur, qui comportera un ensemble de mesures visant à soutenir les réseaux de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire dans la mise en œuvre d'actions favorisant la réussite des étudiants.

Enfin, il est à noter que la santé mentale des étudiants est reconnue comme un déterminant essentiel de la réussite. Cet enjeu fait cependant l'objet de travaux ministériels spécifiques qui mèneront à un plan d'action distinct en matière de santé psychologique.

4 D'autres constats sont illustrés à l'aide de la figure présentée en annexe.

5 STATISTIQUE CANADA, 2019.



CONSULTATION

Le Ministère invite les acteurs de la communauté collégiale et universitaire à se prononcer sur les axes d'intervention et les mesures qu'il entend privilégier pour résoudre divers enjeux liés à l'accès à l'enseignement supérieur, à la persévérance des étudiants dans leur projet de formation et à leur réussite. Précisément, le Ministère souhaite obtenir le point de vue de ses partenaires et de divers intervenants non seulement sur les axes d'intervention, mais également sur les moyens concrets à prendre pour déployer les mesures proposées.

Ainsi, la consultation est articulée autour de quatre axes d'intervention. Pour chacun de ceux-ci, les enjeux sont brièvement décrits, des exemples de mesures qui pourraient contribuer à les résoudre sont exposés et des questions destinées aux partenaires et aux intervenants sont présentées. Un espace est réservé sous les questions pour permettre à ceux qui le désirent de fournir une réponse écrite à celles-ci.

AXE 1 – FAVORISER L'ACCÈS DU PLUS GRAND NOMBRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ENJEUX

L'accès aux études supérieures n'est pas uniforme pour l'ensemble de la population québécoise. Divers facteurs influencent la difficulté associée au fait d'entreprendre une formation collégiale ou universitaire et d'y persévérer. Parmi ceux-ci, notons les facteurs informationnels, motivationnels, géographiques et financiers. Ces facteurs, qui peuvent entraver l'accès à l'enseignement supérieur, sont généralement interreliés.

Les facteurs informationnels renvoient au manque d'information sur, notamment :

- les avantages et le coût des études;
- les différents programmes d'études collégiales et universitaires (programmes d'études préuniversitaires, programmes d'études techniques, programmes d'études conduisant à une attestation d'études collégiales [AEC], programmes courts de premier cycle universitaire, programmes gigognes, etc.);
- les parcours de formation adaptés à la réalité des populations étudiantes, dont celles qui doivent concilier les études et les responsabilités familiales ou professionnelles, celles qui entretiennent un rapport non traditionnel aux études et celles qui vivent en régions éloignées (formation à distance, cheminement à temps partiel, possibilité d'interruption des études, horaires atypiques, etc.);
- les possibilités de carrière et les débouchés sur le marché du travail, notamment dans les domaines touchés par un déficit de main-d'œuvre.

Les facteurs motivationnels se rapportent au manque d'objectifs de carrière et d'intérêt pour les études supérieures, c'est-à-dire à la faible valorisation des études et à de moins grandes aspirations scolaires et professionnelles.

- Ces facteurs sont souvent rattachés à l'absence de modèles signifiants dans l'entourage des étudiants, tout particulièrement dans le cas de ceux issus de familles à faible capital scolaire dans lesquelles aucun des parents n'a fréquenté un établissement d'enseignement supérieur ou n'a obtenu de diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur.
- En l'absence de modèles signifiants ou inspirants, les étudiants peuvent accorder peu de crédibilité aux avantages des études supérieures ou douter de leur capacité à entreprendre de telles études.

Les facteurs géographiques concernent la difficulté d'accéder à une offre de formation à proximité du lieu de résidence, bien que la formation à distance et les nombreux lieux d'enseignement collégial et universitaire (campus secondaires, sites hors campus, antennes ou points de service) contribuent à pallier cette difficulté. Les effets de la distance géographique sur l'accès à l'enseignement supérieur peuvent s'expliquer par les coûts financiers supplémentaires de logement et de transport que doivent assumer les étudiants de même que par les conséquences de nature affective associées au fait de quitter le foyer parental.

Les facteurs financiers renvoient principalement au fait que les étudiants considèrent les coûts des études trop élevés par rapport aux bénéfices attendus de même qu'à l'aversion pour l'endettement. Ces facteurs sont, notamment, liés à une méconnaissance des différents programmes de l'Aide financière aux études, qui ont comme objectif de donner les ressources financières manquantes aux étudiants pour leur permettre de réaliser leur projet d'études, et à des lacunes en matière de littératie financière qui ont une incidence sur la gestion de l'endettement.

Exemples de mesures

Par l'intermédiaire de cet axe d'intervention, le Ministère souhaite proposer des mesures qui contribueront, notamment, à ce qui suit :

- promouvoir et valoriser les études supérieures, faire connaître les programmes d'études collégiales et universitaires et leurs débouchés sur le marché du travail, informer au sujet de la multitude de parcours adaptés aux besoins des étudiants;
- faire valoir le rôle des ressources en orientation scolaire et professionnelle de même qu'accroître l'accès aux services qu'elles offrent;
- soutenir des initiatives qui permettent aux étudiants d'être en contact avec des modèles signifiants, soit des personnes dont le parcours peut les inspirer à entreprendre des études supérieures et à y persévérer;
- promouvoir et vulgariser les programmes de l'Aide financière aux études et démystifier la question de l'endettement étudiant.

Questions

- a. En plus des mesures proposées, quelles autres mesures pourraient être envisagées pour résoudre les enjeux abordés dans cet axe d'intervention?

- b. Quelles sont les conditions de mise en œuvre des mesures proposées? Autrement dit, quelles ressources devraient être consacrées à leur déploiement (implication de différents acteurs institutionnels, ressources matérielles et technologiques, temps requis, etc.)?

- c. Quels seraient les principaux enjeux à considérer dans la mise en place des mesures associées à cet axe d'intervention dans les établissements d'enseignement supérieur?

AXE 2 – FAVORISER DES TRANSITIONS HARMONIEUSES ET DE QUALITÉ EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ENJEUX

Les transitions constituent des moments charnières dans le parcours scolaire des étudiants, car elles marquent leur passage à l'enseignement collégial et, le cas échéant, leur progression à l'enseignement universitaire. Elles sont cependant susceptibles d'engendrer des défis d'adaptation qui peuvent avoir un impact majeur sur la motivation et la persévérance des étudiants, en particulier pour les membres de la communauté étudiante issus de groupes sous-représentés à l'enseignement supérieur. Tant à l'enseignement collégial qu'à l'enseignement universitaire, c'est d'ailleurs lors de la première année d'études que la proportion d'abandons est la plus élevée, ce qui justifie de porter une attention particulière à ces périodes.

Les défis associés aux transitions pour les étudiants sont de plusieurs ordres et peuvent notamment être liés :

- à un manque d'information concernant le fonctionnement et les façons de faire en enseignement supérieur;
- à un manque de préparation et à des lacunes quant aux méthodes d'apprentissage nécessaires;
- à des difficultés de nature organisationnelle et à l'acquisition de l'autonomie requise à l'enseignement supérieur (ex. : gestion de l'horaire et des échéanciers);
- à l'isolement généré par un changement de région, le départ du réseau familial, la nécessité de développer de nouveaux réseaux;
- à la conciliation des études avec d'autres engagements, que ce soit des responsabilités professionnelles ou familiales.

Exemples de mesures

Par l'intermédiaire de cet axe d'intervention, le Ministère souhaite proposer des mesures qui contribueront, notamment, à ce qui suit :

- soutenir l'acquisition de méthodes d'apprentissage chez les étudiants;
- améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants, notamment par l'entremise de programmes de mentorat et de pairs aidants;
- valoriser la diversité des parcours et des cheminements offerts en enseignement supérieur (ententes DEP-DEC, ententes DEC-BAC, passerelles, reconnaissance des acquis et des compétences, etc.).

Questions

- a. En plus des mesures proposées, quelles autres mesures pourraient être envisagées pour résoudre les enjeux abordés dans cet axe d'intervention?

- b. Quelles sont les conditions de mise en œuvre des mesures proposées? Autrement dit, quelles ressources devraient être consacrées à leur déploiement (implication de différents acteurs institutionnels, ressources matérielles et technologiques, temps requis, etc.)?

- c. Quels seraient les principaux enjeux à considérer dans la mise en place des mesures associées à cet axe d'intervention dans les établissements d'enseignement supérieur?

AXE 3 – DÉPLOYER DES PRATIQUES ET DES MESURES ADAPTÉES AUX BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE POUR LA SOUTENIR DANS TOUTE SA DIVERSITÉ

ENJEUX

Au fil des années, la communauté étudiante est devenue plurielle au regard de ses caractéristiques socioculturelles. En effet, le nombre d'étudiants en situation de handicap, d'étudiants internationaux, d'étudiants issus de l'immigration, d'étudiants autochtones et d'étudiants de première génération n'a cessé de croître au cours des dernières années, et ce, même si ces groupes demeurent sous-représentés dans les collèges et les universités.

À cette diversité des caractéristiques des étudiants s'ajoute une transformation dans les modes d'engagement dans les études et de fréquentation des collèges et des universités, c'est-à-dire dans le rapport aux études. Les étudiants sont de plus en plus nombreux à travailler pendant leurs études, à cheminer à temps partiel, à assumer des responsabilités parentales, à choisir la formation à distance et à composer avec les effets d'un parcours de formation marqué par des changements, des interruptions et des retours aux études.

Cette diversité de la population étudiante, tant sur le plan de ses caractéristiques socioculturelles que de son rapport aux études, entraîne des défis pour les établissements d'enseignement supérieur qui les accueillent. De fait, les collèges et les universités doivent mettre en œuvre des pratiques institutionnelles, des pratiques pédagogiques et des mesures de soutien appropriées à des réalités multiples et adaptées à des besoins variés pour favoriser la persévérance et la réussite de tous les étudiants.

Pour être en mesure de relever ces défis, les établissements d'enseignement supérieur doivent être au fait des caractéristiques de leur population étudiante et de ses besoins, ils doivent disposer des outils et des ressources nécessaires pour déployer des pratiques et des mesures propres à y répondre, et ils doivent se mobiliser autour de la réussite étudiante dans une perspective d'amélioration continue.

Exemples de mesures

Par l'intermédiaire de cet axe d'intervention, le Ministère souhaite proposer des mesures qui contribueront, notamment, à ce qui suit :

- soutenir des initiatives en matière de développement professionnel du corps enseignant et professoral et de développement de l'expertise des membres du personnel des collèges et des universités, notamment au regard de la diversité de la communauté étudiante et de ses besoins;
- soutenir des initiatives locales et nationales visant à déployer des pratiques et des mesures ayant un impact élevé sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur;
- soutenir les établissements d'enseignement dans la diversification des voies d'accès aux services offerts à la communauté étudiante (en personne, par téléphone ou par des moyens technologiques) et dans la promotion de ceux-ci.

Questions

- a. En plus des mesures proposées, quelles autres mesures pourraient être envisagées pour résoudre les enjeux abordés dans cet axe d'intervention?

- b. Quelles sont les conditions de mise en œuvre des mesures proposées? Autrement dit, quelles ressources devraient être consacrées à leur déploiement (implication de différents acteurs institutionnels, ressources matérielles et technologiques, temps requis, etc.)?

- c. Quels seraient les principaux enjeux à considérer dans la mise en place des mesures associées à cet axe d'intervention dans les établissements d'enseignement supérieur?

AXE 4 – CONSOLIDER LES CONNAISSANCES EN MATIÈRE DE RÉUSSITE ET EN ASSURER LA DIFFUSION

ENJEUX

Le développement de pratiques et de mesures innovantes qui favorisent l'accès aux études supérieures, la persévérance des étudiants dans leur projet de formation et leur diplomation est tributaire de la qualité des connaissances produites au sujet des caractéristiques de la population étudiante et des déterminants de la réussite de même que de la diffusion large de ces connaissances.

De même, le Ministère détient de nombreuses données liées à l'accès, à la persévérance et à la réussite qui ne sont actuellement pas diffusées largement auprès des établissements d'enseignement et des membres de la communauté de recherche et qui sont nécessaires pour alimenter leur réflexion et leurs travaux en matière de réussite étudiante.

L'amélioration continue des pratiques et des mesures mises en place repose également sur une évaluation rigoureuse de celles-ci, sur l'utilisation des données issues de la recherche et sur le partage d'expertises en la matière. En effet, une efficacité documentée par des méta-analyses, des études expérimentales, des études de cas ou d'autres types de recherches est un gage de succès des pratiques et des mesures.

Or, il existerait peu de recherches québécoises sur l'efficacité des pratiques et des mesures visant à favoriser la réussite des étudiants. Les pratiques et les mesures mises en place seraient fondées sur de bonnes pratiques, notamment celles en vigueur dans les pays anglo-saxons, mais ne seraient généralement pas évaluées en contexte québécois.

Exemples de mesures

Par l'intermédiaire de cet axe d'intervention, le Ministère souhaite proposer des mesures qui contribueront, notamment, à ce qui suit :

- outiller les établissements pour qu'ils se dotent d'un tableau de bord comprenant leurs priorités en matière de réussite;
- rendre accessibles aux chercheurs des données ministérielles leur permettant, entre autres, de documenter les facteurs prédictifs de la persévérance et de la réussite en enseignement supérieur;
- soutenir des projets de recherche portant sur la réussite en enseignement supérieur et la diffusion de leurs résultats;
- soutenir l'évaluation de l'effet des pratiques et des mesures en matière de réussite étudiante mises en œuvre dans les établissements d'enseignement;
- réaliser une enquête nationale sur l'expérience étudiante et sur les raisons qui poussent certains étudiants à abandonner leur projet d'études, en tenant compte des enquêtes existantes;
- soutenir le développement de solutions technologiques pour mesurer, évaluer et analyser la réussite, notamment à l'aide de l'intelligence artificielle.

Questions

- a. En plus des mesures proposées, quelles autres mesures pourraient être envisagées pour résoudre les enjeux abordés dans cet axe d'intervention?

- b. Quelles sont les conditions de mise en œuvre des mesures proposées? Autrement dit, quelles ressources devraient être consacrées à leur déploiement (implication de différents acteurs institutionnels, ressources matérielles et technologiques, temps requis, etc.)?

- c. Quels seraient les principaux enjeux à considérer dans la mise en place des mesures associées à cet axe d'intervention dans les établissements d'enseignement supérieur?

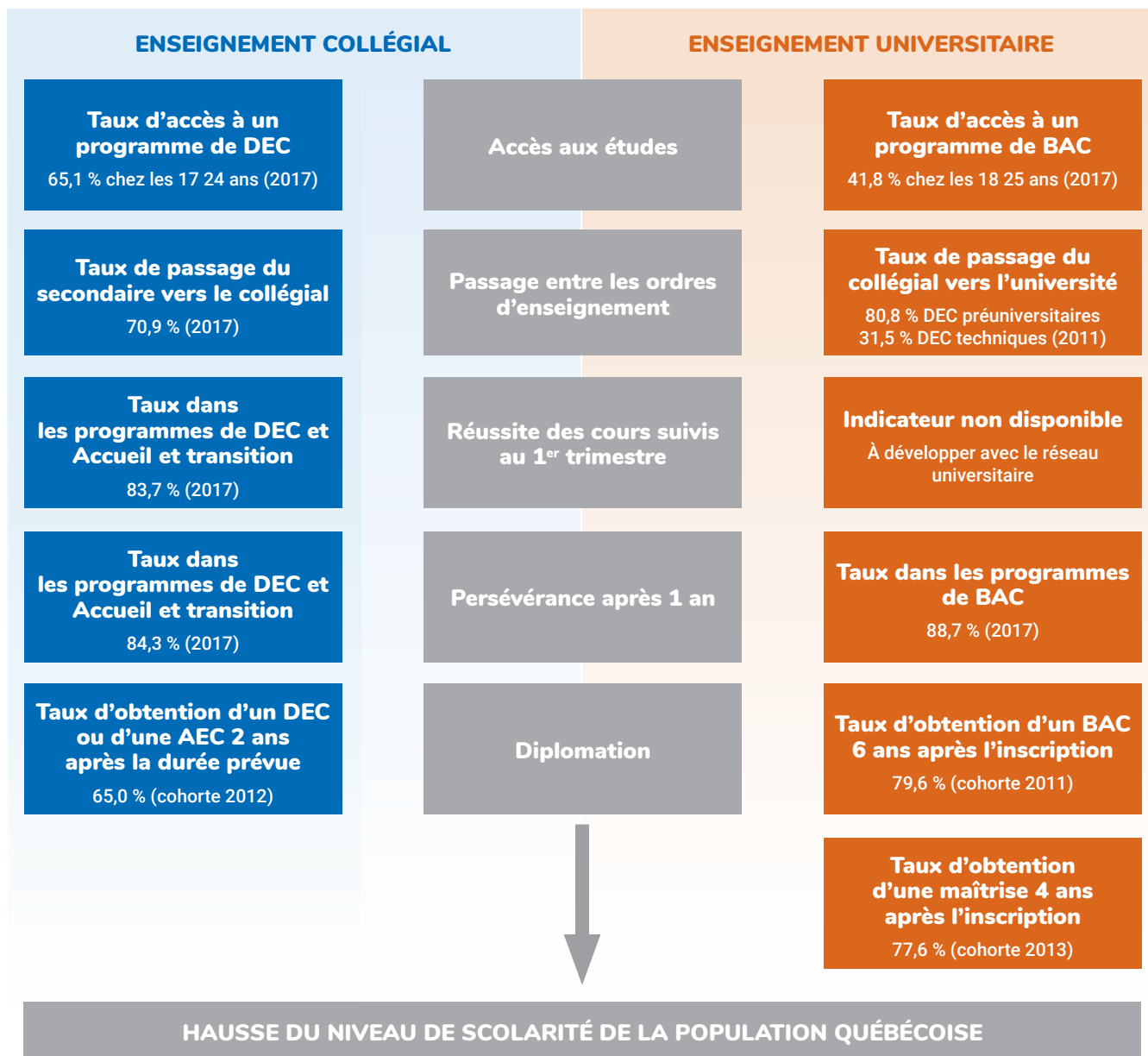
RENCONTRES D'ÉCHANGES

Par l'entremise des rencontres d'échanges, le Ministère souhaite approfondir sa réflexion en matière de réussite avec les acteurs de la communauté collégiale et universitaire au regard des questions de consultation soumises dans la partie précédente du cahier.

Ces rencontres auront lieu du lundi 1^{er} février au vendredi 5 février 2021, inclusivement. Les personnes qui souhaitent y participer sont invitées à s'inscrire selon les modalités indiquées dans le courriel de transmission du cahier de consultation.

ANNEXE

CONSTATS À PROPOS DES INDICATEURS DE RÉUSSITE ÉTUDIANTE⁶



⁶ Rappelons que le Ministère, conjointement avec les universités, a mis en place un comité de travail dans le but d'établir la méthodologie nécessaire à l'élaboration de l'indicateur portant sur le taux de réussite des cours suivis au 1^{er} trimestre et de convenir d'une définition. Au terme de ses travaux, le comité a conclu que le taux global de réussite des crédits suivis au premier trimestre universitaire d'un grade de 1^{er} cycle était de 95,1 % pour la cohorte de nouveaux inscrits à l'automne 2019. Un travail de réflexion est amorcé en vue d'améliorer l'indicateur pour les années à venir.



**Enseignement
supérieur**

Québec 